

DEC190579DR19

**Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

**Vu** la décision DEC181794INC du 21 janvier 2019 portant cessation de fonctions et nomination de M. Michel GRISEL aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, à compter du 25 janvier 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur( d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation est donnée à M. Vincent LEVACHER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Havre, le 2 novembre 2018

Le directeur d'unité  
Michel GRISEL